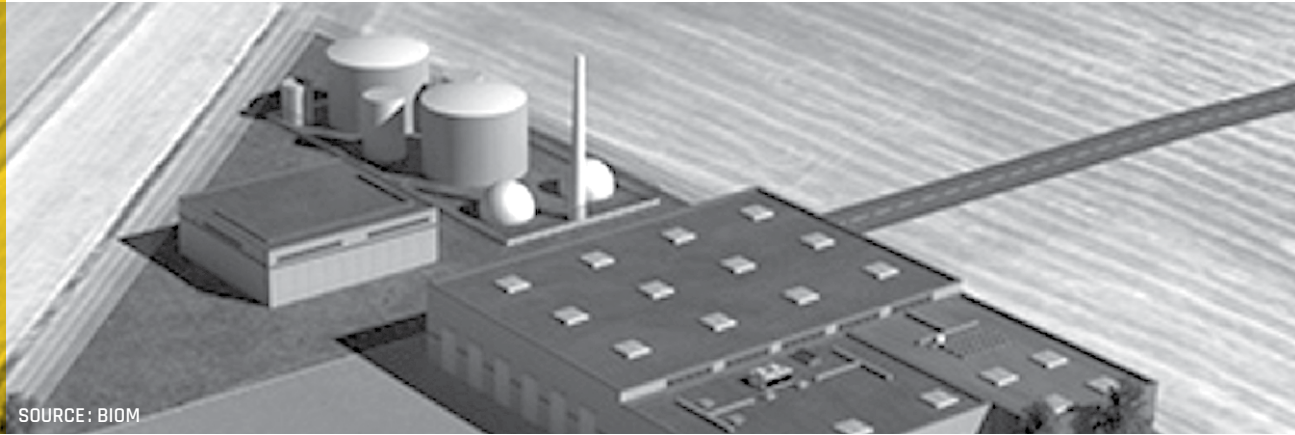


COMPLEXE DE BIOMÉTHANISATION ET DE COMPOSTAGE DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DE ROUSSILLON



PROJET

Complexe intermunicipal de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon

PROPRIÉTÉ

Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon

CONCEPTION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION

Partenaire privé à déterminer

CAPACITÉ, INTRANTS ET MUNICIPALITÉS SERVIES

- 34 000 t/an de résidus alimentaires et verts séparés à la source
- MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (18 municipalités, soit 238 000 citoyens)

TECHNOLOGIE UTILISÉE

Digesteur anaérobie de type « procédé sec » suivi de compostage en tunnels fermés et maturation en andains dans un bâtiment fermé

CONTEXTE DE LOCALISATION

À l'intérieur d'une nouvelle section du parc industriel à Beauharnois, à plus de 500 mètres des habitations, près du réseau gazier pour injection du biométhane

Projet BioM prévu pour 2019-2020

PARTICULARITÉS DU PROJET RELATIVEMENT À L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- Le choix de l'emplacement a fait l'objet d'une démarche exhaustive; deux sites ont été retenus sur la base de 30 critères d'analyse, à plus de 500 m des habitations; le choix final s'est porté sur le site de Beauharnois
- Le choix de la biométhanisation réduit le risque de nuisances olfactives et favorise l'insertion sociale
- BioM est l'entité de la Régie intermunicipale désignée comme responsable de l'infrastructure et les MRC sont responsables de la collecte, ce qui favorise une intégration harmonisée de toute la filière : un modèle bien connu au Québec et qui donne de la flexibilité
- Le choix du modèle de gouvernance a fait l'objet d'une démarche exhaustive en comparant société d'économie mixte (SEM), régie intermunicipale et délégation de compétence. Le modèle «régie intermunicipale» a été retenu
- Un volet d'information, de sensibilisation et de communication a été élaboré dès l'étape de décision et durant toute la planification

MOYENS ET OUTILS DE COMMUNICATION

- Site Internet de [BioM](#) consacré à l'installation de traitement et au programme de collecte des matières organiques
- BIOM.TV : capsules vidéo sur le projet collectif, sa localisation, l'importance du tri à la maison et la biométhanisation
- Quiz en ligne avec concours « Découvrez mon BioM »
- Infolettre BioMExpress
- Trousse d'outils d'ISÉ pour les projets vitrines de collecte de 3^e voie

Facteurs d'acceptabilité sociale

Décision

TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- Mission technique en 2012 et 2014 pour les choix technologiques et la validation de la limitation possible des nuisances
- Choix de l'emplacement selon 30 critères (réglementaires, sociaux, économiques, environnementaux, techniques)

SOCIAUX

- Publicité et communications par les MRC dans les journaux locaux et sur leur site Web; participation des élus désignés (trois par MRC)
- Relations avec les médias écrits et électroniques régionaux
- Tournée d'information auprès des 18 conseils municipaux
- Présence dans des événements locaux grand public; événements à caractère familial ou environnemental
- Présentation publique du projet à la Ville de Beauharnois, réceptrice du complexe de traitement
- Site Internet créé en 2012, information et transparence, mise en valeur des avantages et des retombées du projet :
 - Création d'emplois dans la région – construction et exploitation
 - Retombées de 15 M\$ estimées pendant la construction
 - Production d'énergie, réduction des GES et du transport
- Levier de développement économique par l'aménagement dans une nouvelle zone du parc industriel
- Responsabilisation sociale par le traitement local

DE GOUVERNANCE

- Leadership et engagement des élus et gestionnaires de la région (deux MRC) depuis 2009
- Décision de coordonner la mise en place de la collecte avec l'ouverture de l'usine de traitement (responsabilisation locale)

Préparation

SOCIAUX

- Nouvelle forme de diffusion d'information en crescendo
- Séances d'information publiques prévues pour la collecte

DE GOUVERNANCE

- Démarche exhaustive pour le choix du modèle de gouvernance
- Choix d'une Régie intermunicipale comme responsable de l'infrastructure, ce qui favorise une filière intégrée
- Volonté très affirmée des élus pour le volet de sensibilisation lié à la collecte, au traitement et à l'utilisation du compost

Exploitation

MESURES PRÉVUES

- Comité de vigilance
- Centre d'interprétation du complexe de traitement et parcelles en culture avec compost
- Participation des organismes locaux avec mission informative

RÉFÉRENCES

BioM (2014). *Confirmation de l'aide financière pour la mise en place du complexe de biométhanisation-compostage des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*, communiqué, Beauharnois, 2 p.

RIVMO (2012). *Une usine de biométhanisation à Beauharnois*, communiqué, Beauharnois, 3 p.

RIVMO (2012). *La Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon amorce ses travaux*, communiqué, Beauharnois, 2 p.

Tardif, Pierre, directeur général de la régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), communication personnelle, 15 octobre 2014.